

## Présence de *B. du Rouget* dans la moelle osseuse d'un Équidé

par A. STAUB et B. VIRAT

(Communication présentée par M. TRUCHE)

Il s'agit d'une jument pleine, morte en quelques heures. Le vétérinaire traitant pense à une péritonite provoquée par la mort du fœtus; la cavité abdominale contenait au moins 50 litres de sérosité. Toutefois, pour écarter l'hypothèse de charbon bactérien, maladie qui avait fait des victimes en juillet dans l'exploitation, le vétérinaire nous envoie le 1<sup>er</sup> décembre un métacarpien et un fragment de rate. Ces prélèvements, en raison de l'arrêt des chemins de fer, ne nous parviennent que le 12 décembre. Le fragment de rate est inutilisable. Les ensemencements pratiqués à partir de la moelle osseuse en bouillon et sur gélose montrent, à côté de microbes banaux, des petits bacilles gram positif qui font penser à celui du Rouget par leur morphologie et les colonies qu'ils forment sur gélose. Une colonie isolée est repiquée en bouillon qui, après 24 heures, a tous les caractères d'une culture de Rouget. Cette culture est inoculée sous la peau de deux souris blanches aux doses de 1/8 et 1/100 de cc. Ces deux souris meurent, la première en quatre jours et demi; la deuxième en trois jours et demi avec tous les signes cliniques du Rouget expérimental (parésie du membre inoculé, yeux clos, paupières collées). Les organes renferment en abondance le même petit bacille, souvent en amas dans les leucocytes, ce qui est encore un caractère d'identification.

Comment expliquer la présence de ce bacille dans la moelle osseuse d'un cheval, animal réputé pour être insensible à la contagion par Rouget? La littérature, qui fait mention de l'isolement du bacille dans nombre d'espèces animales, depuis les poissons jusqu'aux vaches, en passant par les oiseaux et les moutons, est muette, du moins à notre connaissance, sur sa présence, même fortuite, dans l'organisme des Equidés. A notre avis, d'ailleurs, ce bacille du Rouget ne serait pas la cause première et déterminante de la mort de la jument, mais une trouvaille de laboratoire dont le seul intérêt serait son originalité.

Nous avons cependant cherché à élucider la cause de cette

contamination. Nous avons pu apprendre du vétérinaire traitant que le même bâtiment, où logent les chevaux, abrite également une porcherie. Mais il ne semble pas y avoir eu de mortalité par Rouget dans cette porcherie, au moins dans ces derniers temps. On est néanmoins amené à admettre que l'état de déficience de la jugement a rendu favorable, à la multiplication du bacille du Rouget, un terrain d'ordinaire réfractaire. Quant à l'origine même de l'infection, nous sommes incapables de la préciser. Tout ce que nous savons, c'est que dans l'Est de la France, où s'est produit l'accident, le Rouget est endémique chez le porc.

*Institut Pasteur. Service des Vaccins vétérinaires.*

---

### *Discussion*

M. GUILLOT. — Je me permets de rappeler que j'ai signalé, en collaboration avec L. PIGOURY, la présence du bacille du rouget dans la moelle osseuse d'un cheval, mort d'affection typhoïde, à la séance du 11 février 1933 de la Société de Biologie (*C. R. Soc. Biol.*, 1933, **112**, 334). Le germe isolé était pathogène pour la Souris, le Pigeon et le Lapin et était agglutiné à 1 p. 1.200 par un sérum anti-rouget.

Je rappelais alors que seuls, à notre connaissance, PFEILER et HEINRICH, cités par HUTYRA et MARCK, avaient trouvé le bacille du rouget chez un Poulain, GOERTLER ayant étudié, en 1926, son action pathogène chez les Chevaux, mais il s'agissait de sujets producteurs de sérum anti-rouget.

Depuis, en 1938, T.-G. HEATLEY a signalé ce germe comme agent d'endocardite et de synovites chez le Cheval (*The Veterinary Journ.*, 1938, **94**, 33).

---